

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 22 octobre 2007

~~~~~  
AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE VENDEMIAN  
MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

**N° 2-3 du bordereau - Rapport page 13**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 octobre 2007, à la Mairie de St Paul et Valmalle, de sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. DIAZ Manuel - M. FORGUES Jean Marie - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - M. AUTIN Gilles - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michelle - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. ALVERGNE Michel - M. RIGAL Fernand - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme. DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. RUIZ Jean François - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Monsieur Jean Marcel JOVER donne pouvoir à Monsieur André SIDERIS

Madame Anne Marie DEJEAN est élue secrétaire de séance

Absents ou excusés : M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - Mme VIVIEN Isabelle - M. ASTIE Michel - M. GASTAN François

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**Sur** le rapport du Président,

**Vu** la délibération du 13 mars 2006 définissant les modalités de délégation de maîtrise d'ouvrage ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal de Vendémian du 4 octobre 2007 confiant un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault ;

**Vu** que le montant de l'opération est estimé à 570 000 € HT (508 500 € HT de travaux, 61 500 € HT d'étude de maîtrise d'œuvre et d'études complémentaires) ;

**Vu** que la participation relevant du mandat de maîtrise d'ouvrage est estimée à 12 150 € (2 % du montant TTC des travaux) ;

**Considérant** que cette prise en charge de mandat par la Communauté de Communes répond à une opération d'intérêt commun à la Commune de Vendémian et à la Communauté de Communes,

**Sur proposition** de Monsieur le Président de la Communauté de Communes,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

*Le quorum étant atteint,*

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- **de se prononcer** favorablement sur la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la traverse de Vendémian
- **d'autoriser** le Président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe à cette délibération
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier jusqu'à son terme

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 91-2007 le

Publication le

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

**Louis VILLARET**